

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU **25 JUIN 2025**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200075224-20250625-2025-36-CS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2025

Publication : 02/07/2025

OBJET :

**Approbation du compte
de gestion du comptable
public - exercice 2024**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le dix-neuf juin, se sont réunis à 15h30 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e. Conformément à l'article 9.5 des statuts de l'Établissement et selon les modalités fixées par la délibération du Comité syndical n°2021-76/CS du 9 novembre 2021, la réunion était accessible en visioconférence.

Étaient présents :

Au titre de la Métropole du Grand Paris :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Patrick OLLIER,

En téléconférence :

Vincent BEDU,

Jean-Michel BLUTEAU,

Didier GONZALES,

Philippe GOUJON,

Christophe NAJDOVSKI,

Au titre du Conseil de Paris :

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Denis LARGHERO,

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

En téléconférence :

Bélaïde BEDREDDINE,

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

En téléconférence :

Laurence COULON

Chantal DURAND

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

En téléconférence :

Jean-Michel VIART

Au titre de la Communauté d'Agglomération du Grand Saint-Dizier, Der & Vallées :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Jean-Yves MARIN

Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :

En téléconférence :

Régis SARAZIN

Nombre des membres
composant le

Comité syndical 30

En exercice..... 28

Présents à la
Séance 14

Représentés
par mandat 7

Absents 7

Au titre de de la Région Grand Est :

En téléconférence :
Annie DUCHENE

Au titre de de la Région Ile-de-France :

Étaient absents excusés :

*François-Marie DIDIER,
Sylvain RAIFAUD,
Marie-Pierre MARCHAND,
Jean-Noël AQUA,
Pierre RABADAN,
Dan LERT,
Nicolas BONNET-OULALDJ,*

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

*Jean-Pierre BARNAUD donne pouvoir à Chantal DURAND
Sylvain BERRIOS donne pouvoir à Patrick OLLIER
Patrice LECLERC donne pouvoir à Patrick OLLIER
Pénélope KOMITÈS donne pouvoir à Christophe NAJDOVSKI
François VAUGLIN donne pouvoir à Bélaïde BEDREDDINE
Grégoire De la RONCIÈRE donne pouvoir à Denis LARGHERO
Frédéric MOLOSSI donne pouvoir à Jean-Yves MARIN*

La majorité des membres étant présente,

Monsieur MARIN a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Baptiste BLANCHARD, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation du Comité le compte de gestion pour l'année 2024.

Ce document retrace la comptabilité patrimoniale, tenue par le Comptable public qui est en charge d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Président.

Le Comité syndical doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes pour l'exercice 2024, étant entendu que les écritures de ce document sont parfaitement concordantes avec celles du compte administratif de l'établissement présenté pour ce même exercice.

En synthèse, les écritures sont les suivantes :

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
REALISATION DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	18 873 149,96 €	26 985 151,66 €	8 112 001,70 €
	Section d'investissement	58 832 242,82 €	58 759 983,53 €	-72 259,29 €
REPORT DE L'EXERCICE N-1	Excédent antérieur reporté de fonctionnement	- €	2 643 498,59 €	2 643 498,59 €
	Déficit antérieur reporté d'investissement	6 091 894,98 €	- €	6 091 894,98 €
TOTAL (Réalisations + reports)		83 797 287,76 €	88 388 633,78 €	4 591 346,02 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	- €	- €	- €
	Section d'investissement	- €		- €
RESULTAT CUMULE (CLÔTURE)	Section de fonctionnement	18 873 149,96 €	29 628 650,25 €	10 755 500,29 €
	Section d'investissement	64 924 137,80 €	58 759 983,53 €	-6 164 154,27 €
TOTAL CUMULE (RESULTAT DEFINITIF)		83 797 287,76 €	88 388 633,78 €	4 591 346,02 €

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU la note explicative de synthèse présentée ci-dessus ;

VU les dispositions de l'article L. 5421-7 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le compte de gestion, présenté par le Comptable public, qui établit l'état des recettes et des dépenses au titre de l'exercice 2024 ;

CONSIDÉRANT l'ensemble des opérations réalisées pour les sections de fonctionnement et d'investissement du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT la concordance des écritures de l'ordonnateur et du comptable ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Article 1 : **DÉCLARE** que le compte de gestion du budget principal du syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs dressé pour l'exercice 2024 par le Comptable public, visé et certifié par l'ordonnateur, et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le compte de gestion 2024 est arrêté aux sommes suivantes :

Situation à la clôture de l'exercice 2023 (résultats reportés sur 2024) :

▪ Excédent - section de fonctionnement	+2 643 498,59 €
▪ Déficit - section d'investissement.....	- 6 091 894,98 €

Exécution du budget 2024 :

Section de fonctionnement	
Excédent antérieur reporté (R002)	2 643 498,59 €
Dépenses de l'exercice	18 873 149,96 €
Recettes de l'exercice	26 985 151,66 €
Excédent de l'exercice	8 112 001,70 €
Situation cumulée au 31/12/2024 (excédent)	10 755 500,29 €
Section d'investissement	
Déficit antérieur reporté (R001)	- 6 091 894,98 €
Dépenses de l'exercice	58 832 242,82 €
Recettes de l'exercice	58 759 983,53 €
Excédent de l'exercice	- 72 259,29 €
Situation cumulée au 31/12/2024 (déficit ou excédent)	- 6 164 154,27 €
Excédent global au 31/12/2024	4 591 346,02 €

Soit un résultat global à la clôture de l'exercice 2024 de (+) 4 591 346,02 € :

- Excédent de la section de fonctionnement 10 755 500,29 €
- Déficit de la section d'investissement 6 164 154,27 €

Le Président,


Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Président de la Métropole du Grand Paris

LE PRÉSIDENT

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Président de l'EPTB Seine Grands Lacs dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Paris à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr